

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 23 septembre de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26

Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Marie-Pierre GUILCHER, François PHILIPPE, Christelle DRÉANO, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Philippe CORNEC, Catherine LAMOUR – GENTRIC, Marie-Pierre COSQUER.

Pouvoirs : Isabelle STEFANUTTI, pouvoirs Sébastien THOMAS
Gildas HEMERY, pouvoirs Philippe LE MOIGNE
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
François GUET, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
Jean-Loup THIVET, pouvoirs à André GUILLEMOT

Excusé :

Secrétaire de séance : Marc RAHER

DELIBÉRATION N° DAG-26-09-03

OBJET : Salle multisports de Bréhuel – convention de gestion avec la Ville de Douarnenez

Rapporteur : Françoise LAOUENAN – LE LEC

Douarnenez Communauté est propriétaire de la salle multisports de Bréhuel, équipement sportif d'intérêt communautaire situé rue Laennec à Douarnenez, bâtiment réceptionné en septembre 2019. Afin d'assurer son fonctionnement et son utilisation par les différents publics et associations sportives du territoire, il a été décidé d'en confier la gestion à la Ville de Douarnenez.

La convention de gestion a pour objet de définir les modalités de mise à disposition et de gestion de l'équipement par la Ville de Douarnenez à compter du 1^{er} octobre 2026. Elle précise notamment les conditions d'utilisation de l'équipement, les missions confiées à la Ville ainsi que la répartition des charges entre les deux collectivités.

La Ville de Douarnenez assurera notamment :

- la gestion des occupations et des accès ;
- l'accueil des usagers ;
- l'entretien et le nettoyage de l'équipement ;
- les contrôles réglementaires et les contrats nécessaires à son exploitation ;
- la maintenance courante relevant des niveaux 1 à 3.

Douarnenez Communauté conservera pour sa part les obligations relevant du propriétaire, notamment :

- le gros entretien ;
- les travaux importants ;
- le renouvellement des installations ;
- les opérations de maintenance relevant des niveaux 4 et 5 ;
- l'entretien des espaces extérieurs.

Afin de préciser la répartition opérationnelle des responsabilités entre les deux collectivités, une annexe détaillée est jointe à la convention.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5214-16-1 ;

Vu la compétence communautaire relative à la construction, au fonctionnement et à l'entretien des équipements sportifs d'intérêt communautaire ;

Vu le projet de convention de gestion de la salle multisports de Bréhuel entre Douarnenez Communauté et la Ville de Douarnenez et ses annexes ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 septembre 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** la convention de gestion de la salle multisports de Bréhuel entre Douarnenez Communauté et la Ville de Douarnenez, pour une durée d'un an à compter du 1er octobre 2026,
- **APPROUVER** l'annexe relative à la répartition des responsabilités d'exploitation, d'entretien, de maintenance, de réparation et de renouvellement de l'équipement,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré le 23 septembre 2026.

**La Présidente,
Jocelyne POITEVIN**

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Poitevin'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp has 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top, 'DOUARNENEZ COMMUNAUTE' in the center, and a small star at the bottom.

**Le secrétaire,
Marc RAHER**

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Marc Raher'.